

Gland, le 9 mai 2025

Assemblée générale 2025 de l'ACVBC

Département des finances et de l'agriculture
Direction générale de la fiscalité

SOMMAIRE

1. Finances
2. Frontaliers
3. Assujettissement et contrôle des rôles
4. Subventions énergétiques versées par les communes

Trésorerie

- Les flux financiers générés pour les différentes collectivités sont effectués à une fréquence de deux fois par semaine en fonction du disponible à verser.
- Le montant des versements est défini en fonction des encaissements obtenus de la part des contribuables.
- Les délais de paiement établis lors de la facturation des acomptes et des décomptes relatifs aux taxations sont les indicateurs les plus probants afin d'optimiser la planification de la trésorerie.

ACI Communications, mode consultation

Mode diffusion

Copie de DT - CSV

Copie de RICOM

Rapports

Mode consultation

Recherche d'un contribuable

No de contribuable (PP ou PM) :

Nom du contribuable :

Est exactement ▼

Catégorie de contribuable :

Personne Physique ▼

Rechercher

Effacer

Livrables et analyses

Arrêtés mensuels (11x)

.00_BCL_TOT_MCH1.pdf
.Analyse_IBC.xls
.Analyse_IRF.xls
.LN001 mono genre impot COM IS recap + detail-fr.xlsx
.LN001 mono genre impot COM PM recap + detail-fr.xlsx
.LN001 mono genre impot COM PP recap + detail-fr.xlsx
.LN002 double type ecriture COM IS recap + detail-fr.xlsx
.LN002 double type ecriture COM PM recap + detail-fr.xlsx
.LN002 double type ecriture COM PP recap + detail-fr.xlsx
.LN114 arrieres COM IS recap + details-fr.xlsx
.LN114 arrieres COM PM recap + details-fr.xlsx
.LN114 arrieres COM PP recap + details-fr.xlsx

Boucllement annuel (1x)

.00_BCL_TOT_MCH1.pdf
.01_Acptes_TOT.pdf
.07_Acptes_IA_a_RECUP.pdf
.08_IA_RECAP_A_RECUP.pdf
.08_RECAP_IA_SUPPUTE.pdf
.09_RECAPITULATION_GENERALE.pdf
.11_IIES.pdf
.12_Emoluments.pdf
.13_Hors_application.pdf
.Analyse_IBC.xls
.Analyse_IRF.xls
.CalculProvisions.xls
.LN001 mono genre impot COM IS recap + detail-fr.xlsx
.LN001 mono genre impot COM PM recap + detail-fr.xlsx
.LN001 mono genre impot COM PP recap + detail-fr.xlsx
.LN002 double type ecriture COM IS recap + detail-fr.xlsx
.LN002 double type ecriture COM PM recap + detail-fr.xlsx
.LN002 double type ecriture COM PP recap + detail-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 abandon solde COM IS recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 abandon solde COM PM recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 abandon solde COM PP recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 commission perception COM IS recap + details-fr.xlsx

.LN004-6-7-8 defalcations COM IS recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 defalcations COM PM recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 defalcations COM PP recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 frais poursuites COM IS recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 frais poursuites COM PM recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 frais poursuites COM PP recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 IA a recuperer solde COM PP recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 IA suppute solde COM PP recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 interets moratoires COM IS recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 interets moratoires COM PM recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 interets moratoires COM PP recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 interets remuneratoires COM IS recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 interets remuneratoires COM PM recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 interets remuneratoires COM PP recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 remises COM IS recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 remises COM PM recap + details-fr.xlsx
.LN004-6-7-8 remises COM PP recap + details-fr.xlsx
.LN114 arrieres COM IS recap + details-fr.xlsx
.LN114 arrieres COM PM recap + details-fr.xlsx
.LN114 arrieres COM PP recap + details-fr.xlsx
.Rendements.xlsx

Séances de formation

- Compréhension des documents mis à disposition
- Réconciliation des éléments à travers les différents rapports
- Analyse financière des informations disponibles

Contact

info.aci-finances@vd.ch

Tél : 021 316 25 14

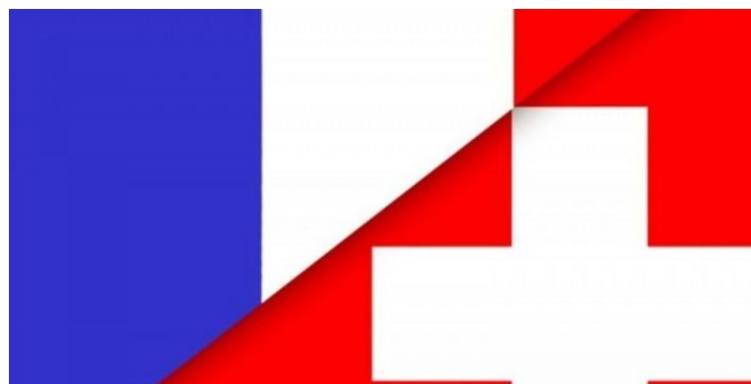
Helpdesk

Les questions d'accès à la plateforme ACICom pour des nouveaux droits d'accès ou modifications sont à adresser au HELPDESK

Vous trouvez toutes les informations sous le lien suivant :

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/impots/pour-les-partenaires-professionnels/communications-fiscales/communes>

Revendication 2024



Nombre de frontaliers
+ 49'000 / + 3%

Masse salariale totale
3.5 milliards / + 3.9%

Taux de télétravail

- Lors de la revendication, merci de bien vouloir porter une attention toute particulière à la colonne concernant le taux de télétravail.
- Si ce taux dépasse 40%, veuillez vérifier avec l'employeur que ce chiffre représente bien le taux de télétravail et non le taux d'activité.
- Pour rappel, il est important de noter que lorsque le pourcentage de télétravail dépasse 40%, les employeurs ne sont pas tenus de les faire figurer sur la liste nominative des travailleurs frontaliers, mais ils doivent les déclarer auprès du service d'impôt à la source.

Transmission par Swissdec

- Lors de la revendication, vous pourriez rencontrer des employeurs réticents à vous communiquer les informations car ils ont déjà déclaré leurs employés frontaliers via Swissdec.
- Merci de bien vouloir les rendre attentifs qu'actuellement, il n'existe pas d'interface entre Swissdec et notre système de revendication. En conséquence de cela et en attendant les développements futurs, nous devons impérativement poursuivre avec la procédure actuelle.
- Pour rappel l'article de loi l'art. 12a al. 4 du Règlement sur l'imposition à la source « l'employeur doit remettre à la commune de son siège ou de son établissement stable ainsi qu'à l'Administration cantonale des impôts, une liste de ses employés frontaliers au sens de l'Accord précité. Cette liste doit être fournie dans les formes et selon les modalités fixées par l'Administration cantonale des impôts », lesdites formes et modalités étant, quant à elles, précisées dans la Directive concernant la détermination de la masse salariale brute des travailleurs frontaliers au chapitre 2 section b qui spécifie que l'employeur doit remplir le tableau Excel mis à disposition par le Canton de Vaud et le retourner à l'autorité communale dont il dépend.

Etablissement stable

La commune de revendication est en principe celle liée au siège de l'entreprise, sauf si le collaborateur est rattaché à un établissement stable situé dans une autre commune.

Dans ce cas, l'entreprise qui occupe des travailleurs frontaliers tant à son siège qu'à son établissement stable doit établir une liste nominative à l'intention de chacune des communes intéressées.

Si le travailleur est rattaché à un établissement stable situé dans un autre canton, ce sont les règles applicables dans ledit canton qui sont déterminantes. Le travailleur concerné ne doit dès lors pas être déclaré sur la liste nominative de la commune vaudoise du siège de l'employeur.

Personnes physiques

Deux cas de figures peuvent se présenter :

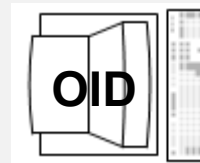
Assuj. illimité (personnes domiciliées dans le canton de Vaud)

Mise à jour
automatique et
synchrone par
RCPers
↳ **contrôle allégé**

Rôle des contribuables

Assuj. limité (personnes avec immeuble(s) ou activité indépendante, domiciliées hors du canton ou hors de Suisse)

Constatations
de la
commune

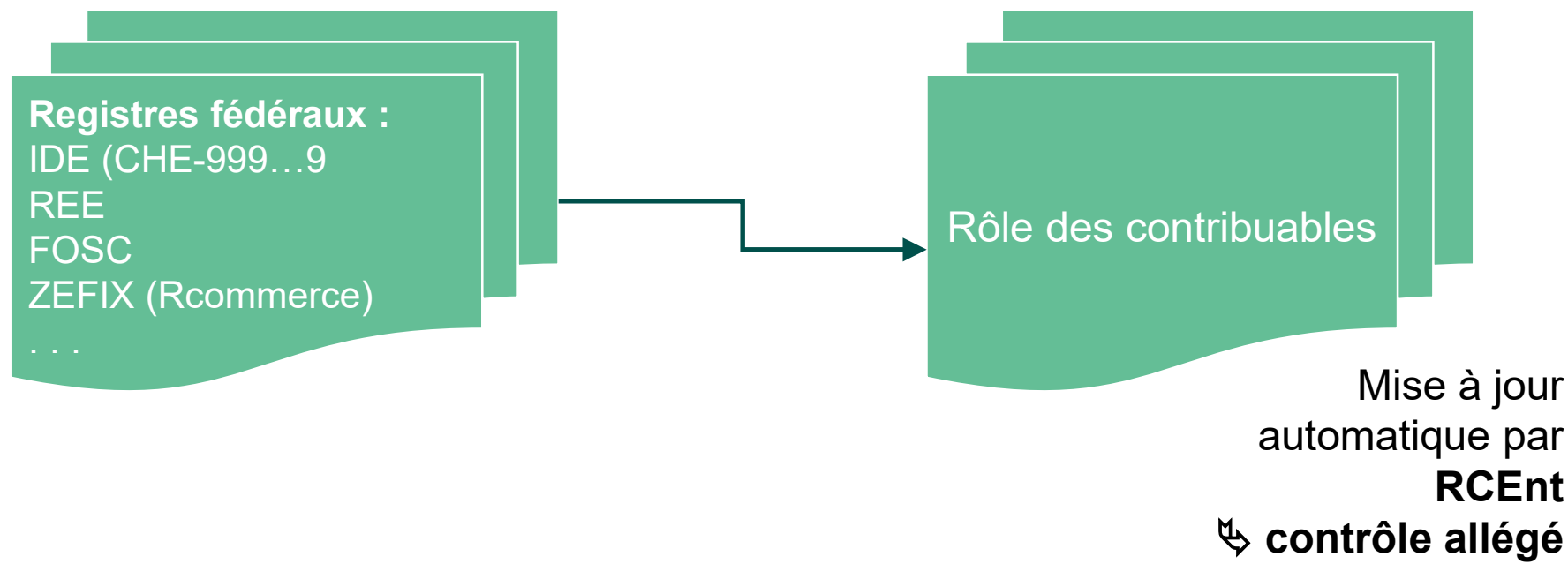


Mise à jour manuelle ⇒ **contrôle attentif
des communes**

Personnes morales

Assuj. illimité (siège) et **Assuj. limité**

(succursale d'entreprise avec siège hors du canton ou hors de Suisse)



Informations

Conformément aux dispositions de l'article 171 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI), les rôles des contribuables pour la période fiscale 2024 seront mis à disposition des communes pour contrôle sur la plateforme ACI-COM d'ici fin avril 2025. Un courrier sera adressé aux Municipalités par courriel.

Comme à l'accoutumée, **une quittance de contrôle doit être établie par les communes.**



Un flyer explicatif sera envoyé avec le courrier cité précédemment afin d'améliorer le traitement des rôles notamment pour les assujettissements limités.



En cas de questions, Séverine Siegenthaler, Directrice stratégie et organisation, se tient à votre disposition (severine.siegenthaler@vd.ch).

Flyer explicatif



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FISCALITÉ
Administration cantonale des impôts

Contrôle des rôles des contribuables vaudois-es

Les municipalités établissent et tiennent à jour les rôles des contribuables, tout d'abord au moyen des registres des habitants et des annonces qui sont spontanément effectuées par les citoyen·nes. Toutefois, il peut arriver que des personnes ne fassent pas les annonces requises ou fassent des annonces erronées.

En renforçant les contrôles, les communes peuvent améliorer la qualité et l'exhaustivité de leurs registres et générer des recettes fiscales supplémentaires.

Afin d'aider les municipalités à identifier les situations nécessitant un contrôle particulier, nous vous invitons à prendre connaissance des exemples présentés ci-dessous.

En cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Administration cantonale des impôts au moyen des coordonnées indiquées en bas de page.

Exemple 1 : Personne inscrite en séjour

En principe, les personnes qui sont annoncées en résidence secondaire auprès d'une commune ne sont pas inscrites au rôle des contribuables. Il se peut toutefois que certaines de ces personnes remplissent les conditions permettant de fixer leur domicile fiscal principal en faveur de la commune vaudoise concernée.

Recommandation

Mise en place de contrôles permettant de s'assurer qu'il s'agit bien de personnes en séjour.

Pour ce faire et lorsque cette mesure apparaît comme justifiée, les communes sont invitées à faire remplir le questionnaire relatif à la détermination du domicile fiscal mis à disposition par l'ACI, disponible [ici](#).

Lorsque, selon les données récoltées, la fixation du domicile fiscal en faveur de la commune se justifie, celle-ci transmet le dossier à l'Office d'impôt compétent.



Avril 2025

☎ 021 316 25 25

✉ info.registre-fiscal@vd.ch

🌐 vd.ch/impots

Contrôle des rôles des contribuables vaudois-es



Exemple 2 : Logement sans habitant attribué

Un nombre important de logements n'ont pas d'habitant attribué (établi ou en séjour). La vérification de ces logements peut révéler la présence d'habitants qui ne sont pas annoncés et devraient être mis au rôle.

Recommandation

Mise en place de contrôles permettant de s'assurer que les logements sans habitant attribué sont véritablement inoccupés.

Exemple 3 : Découverte d'une entreprise non annoncée

En raison de leur proximité ainsi que de leurs contacts réguliers avec la population, les communes sont susceptibles de constater l'existence, sur leur territoire, de l'installation fixe d'une entreprise qui n'aurait pas été annoncée. Puisqu'un assujettissement limité naît de l'existence d'une telle entreprise, les communes ont tout intérêt à agir dans un tel cas de figure.

Recommandation

Mise en place de contrôles permettant de s'assurer que le registre des entreprises est exhaustif.



Lors de la mise en place de contrôle, il est important de rappeler que la loi sur la protection des données doit être respectée.

Ressources



Manuel utilisateurs
Rôle des Contribuables
pour les Communes

[Cliquez pour y accéder](#)



www.vd.ch/impots
Pour les partenaires profes-
sionnels -> Communes

[Cliquez pour y accéder](#)

☎ 021 316 25 25

✉ info.registre-fiscal@vd.ch

🌐 vd.ch/impots

Rappel de quelques points

- Toutes les subventions énergétiques versées par les communes aux contribuables sont **imposables** et doivent être déclarées par celles et ceux qui en bénéficient.
- Il peut s'agir de subventions pour des panneaux photovoltaïques ou pour la mobilité douce (vélo électrique, transports publics).



Communication entre les communes et l'ACI



Les communes qui accordent des subventions doivent également informer/rappeler aux bénéficiaires que toute subvention est imposable et doit être déclarée. La Direction générale de la fiscalité va prochainement rappeler cette obligation aux Municipalités.

Certaines communes souhaitent pouvoir informer l'ACI lorsque des subventions (énergétiques ou autres) sont versées. Les communes qui le souhaitent peuvent le faire à travers un fichier excel en mentionnant :

- Le numéro AVS du bénéficiaire de la subvention
- Le nom, prénom et date de naissance du bénéficiaire
- Le montant de la subvention
- Le type de subvention
- La date de versement

